

Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs

Les actions prévues pendant cinq ans (2018 -> 2023)

La campagne d'information est lancée à l'automne 2018
pour une durée de 5 ans.

Les principales actions de cette campagne d'envergure unique en France sont présentées ci-dessous.

Principales actions réglementaires

- la **distribution, par les communes concernées par la campagne, auprès de chaque foyer, des brochures d'information** mises sous enveloppe à en-tête des préfectures de département concernés (plus de 1,7 Million de brochures). Un stock supplémentaire est également disponible dans les mairies ;
- la **distribution et la mise en place, par les communes concernées, des affichettes consignes** dans les Etablissements Recevant du Public, les immeubles de plus de 15 logements, les immeubles (commerce, industrie) accueillant plus de 50 personnes et les terrains de camping ;
- le lancement du nouveau **site internet** dédié www.lesbonsreflexes.com, pour retrouver toutes les informations et actualités de la campagne mises à jour régulièrement ;
- la distribution, avec la brochure, d'un **magnet consignes, à conserver**, reprenant l'alerte et les bons réflexes à retenir ;
- la mise à jour du **numéro de téléphone "Les bons réflexes"** (04 78 77 36 00, numéro non surtaxé) permettant d'écouter le signal d'alerte et les consignes.

Les actions de communication

- l'organisation d'une **conférence de presse régionale de lancement officiel de la campagne**, le mercredi 14 novembre 2018, dans les salons de la préfecture de Lyon, suivie le cas échéant de conférences de presse locales ou de communiqués de presse dans les différents départements concernés ;
- la création d'une **vidéo de lancement** de la campagne, diffusée lors de la conférence puis sur les réseaux sociaux ;
- une présence importante sur les **réseaux sociaux** et notamment Facebook pour augmenter l'impact de la campagne ;
- la distribution d'un **document de présentation de la campagne** aux acteurs régionaux : mairies, relais d'opinion, associations, etc. ;
- la mise à disposition prochaine sur le site internet d'un **dossier complet "Relais d'information"** aux acteurs intéressés ;
- la mise à disposition de **panneaux d'information** sur la campagne et les consignes à appliquer ;
- la création du **label "Les bons réflexes"** pour accompagner des actions volontaires et attester de leur adéquation à la campagne, sur l'ensemble de la région. Quelques actions déjà labellisées : le "Bus InfoRisques" à l'initiative de la ville de Grenoble, pour des élèves de CM2 de deux écoles grenobloises, avec le soutien de l'Institut des Risques Majeurs le 5 octobre 2018, sur la plateforme chimique du Pont-de-Claix ; les matinales de l'IRMa le 12 octobre 2018 pour mieux connaître les risques industriels majeurs dans l'agglomération grenobloise ;
- le **soutien aux actions labellisées** sur la région, par la **mise à disposition d'outils de présentation et de communication** : panneaux d'exposition, supports numériques, etc. ;
- l'organisation d'une **Journée annuelle des acteurs du réseau les Bons réflexes** à partir de l'automne 2019 ;

Les actions pédagogiques

- la mise en place de l'**événement annuel "La vraie fausse alerte"** : organisation simultanée dans les établissements scolaires des trois académies d'un exercice de Plan Particulier de Mise en Sûreté, sur une thématique risques industriels, pour les établissements volontaires ;
- l'organisation prévue de deux **concours** dans les écoles primaires, collèges et lycées sur la prévention des risques industriels majeurs ;
- la mise à jour et la diffusion auprès des enfants du **dessin animé Arlette la tortue d'alerte** ;
- l'organisation de représentations de la **pièce de théâtre "Oui, mais si ça arrivait ?"** dans plusieurs départements de la région en 2019/2020 ;
- l'organisation de **visite de musées autour de la thématique des risques majeurs** pour les collégiens et lycéens.

Les autres actions d'information

- l'organisation de **journées de formation des élus de l'agglomération lyonnaise à la gestion de crise**. Cette action sera conduite également dans d'autres départements en **2019 et 2020** ;
- la création d'un jeu de société **escape game "risques"** en partenariat avec le MNLE ;
- la mise à disposition, sur le site www.lesbonsreflexes.com, de **documents de préparation et de gestion de crise** : plan familial de mise en sûreté, POMSE, etc. ;
- la réutilisation, sur le site et les réseaux sociaux, des **supports vidéo** de 2013, toujours pertinents.